Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261106-782026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

78/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le six novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M Serge GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 29/10/2026 Date d'affichage : 29/10/2026

ETAIENT PRESENTS : M. GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, Mme GOUFFIER L, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIT ABSENT : Mme BAUDOUARD L (Procuration à Mme MORICE DOMRAULT), M. VILSALMON B.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. LEGROS Nicolas.

OBJET 1.1 : AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ROUTE DE BREHAND – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

M Driant, Adjoint à la voirie présente aux membres du conseil l'avant-projet définitif relatif à l'aménagement d'une liaison douce du parking du cimetière jusqu'au hameau Route de Bréhand.
Les travaux visent à sécuriser les piétons et les cycles par la réalisation d'une liaison douce bordées d'une haie jusqu'au hameau. L'entrée du hameau sera sécurisée par une écluse permettant de réduire la vitesse des véhicules. Une zone 30 sera instituée sur toute la traversée du hameau passant cette zone en zone agglomérée.
Un plateau surélevé sera réalisé au carrefour de la Vauverte avec l'aménagement d'un quai pour desservir les bus.

L'achat d'une emprise foncière est nécessaire d'environ 1000 m² pour la réalisation de la liaison douce.

Après en avoir délibéré SAUF Mme CLEMENT qui s'abstient, LE CONSEIL MUNICIPAL,

❖ ADOPTE l'avant-projet définitif tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire Le Maire

NICOLAS LEGROS SERGE GUINARD